



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

8 | 2006

Le corps du délinquant

Jean-Luc Einaudi, *Traces. Des adolescents en maison de redressement sous l'Occupation*

Vincent Peyre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/386>

DOI : 10.4000/rhei.386

ISBN : 978-2-7535-1646-5

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2006

Pagination : 183-184

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Vincent Peyre, « Jean-Luc Einaudi, *Traces. Des adolescents en maison de redressement sous l'Occupation* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 8 | 2006, mis en ligne le 06 février 2007, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/386> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.386>

Jean-Luc Einaudi

Traces. Des adolescents en maison de redressement sous l'Occupation, Paris, Sextant, 2006, 259 p.

Jean-Luc Einaudi est surtout connu pour ses travaux sur la guerre d'Algérie et notamment pour *La bataille de Paris, 17 novembre 1961* (Seuil, 1991). Mais nous le connaissons aussi comme responsable du centre d'exposition historique de la Protection judiciaire de la jeunesse à Savigny-sur-Orge, fonction qu'il a exercée de 2001 à 2005. C'est là qu'il découvrit, oublié dans un grenier, le registre d'écrou du centre d'observation des mineurs de la rue de Crimée (à Paris) du temps de l'Occupation.

De 1941 à 1944, 2.404 adolescents, dont 54 juifs ou désignés comme tels, sont passés par le centre d'observation, sur ordre de juges d'instruction parisiens. Jean-Luc Einaudi a retrouvé trace de la déportation de 20 d'entre eux. De cet ensemble, il a extrait une soixantaine de fiches tirées du registre d'écrou (dont il donne reproduction), accompagnées, pour certains adolescents, d'une brève biographie et parfois de textes qu'ils ont rédigés lors de leur séjour au centre. Il en a retrouvé quelques-uns, dont il livre le récit. Celui de Simon Abelansky (p. 89-111), « rescapé de l'enfer », par exemple, recueilli en juin 2004, et qui s'exprime pourtant sans haine.

Selon toute apparence, les fonctionnaires du centre (qui dépendait de l'Éducation surveillée) ont appliqué sans état d'âme la législation raciale, reportant soigneusement la mention « juif » sur les fiches, livrant les jeunes aux autorités allemandes sur demande, indifférents au sort qui serait le leur : 19 d'entre eux sont morts en déportation.

Cela ne pouvait être fait qu'avec plus que l'approbation de l'administration, c'est-à-dire selon ses consignes. Après la Libération, nul n'a effectué de recherches sur la collaboration effective de cette administration et Jean-Luc Einaudi s'étonne à juste titre que l'on ne se soit pas avant lui posé la question de la traduction de la politique raciale de Vichy dans le secteur de l'enfance délinquante.

Maintenant qu'il a ouvert la voie, on ne peut que souhaiter lui voir traiter cette question dans son ensemble : les autres centres de triage, d'accueil et

d'observation ont-ils fonctionné à l'image de celui de la rue de Crimée et avec quels effets ? Plus largement, comment à cet égard a fonctionné l'ensemble du système, du commissariat de police à ces centres en passant par les cabinets des juges d'instruction ? Quelles consignes ont reçu les fonctionnaires et comment les ont-ils appliquées ? En un mot, quelle a été la politique, ou les politiques si elles ont varié dans le temps ?

Vincent Peyre